

## **EXOSENS**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les  
conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2024)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre

Immeuble Elipsys  
8 Rue des Trente Six Ponts  
C.S 57757  
31077 Toulouse Cedex 04

**Baker Tilly Strego**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale  
Ouest Atlantique

4 rue Papiou de la Verrie  
BP 70948  
49009 ANGERS Cedex 01

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)**

A l'assemblée générale de la société

### **EXOSENS**

18 avenue Pythagore  
33700 Merignac

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

## EXOSENS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées  
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024) - Page 2

---

### Entre Exosens, HLD Europe, Invest Prince Henri, Invest Gamma, BNP Paribas et les membres du syndicat de placement associés à l'opération d'introduction en bourse

Nature et objet : Contrat de garantie et de placement (Underwriting Agreement)

Modalités :

Le contrat de garantie et de placement conclu avec un groupe d'établissements financiers composé des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, prévoit qu'en contrepartie des garanties données portant sur l'intégralité des actions offertes dans le cadre du placement privé, la Société Exosens verserait une commission de base d'un montant égal à 1,75 % des produits bruts des émissions d'actions nouvelles à laquelle pourrait s'ajouter, sur décision discrétionnaire de la Société, une commission discrétionnaire de 1,25%.

La charge comptabilisée à ce titre au 31 décembre 2024 ressort à 5,4m€.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

La conclusion du contrat de garantie et de placement est conforme à la pratique de marché dans le cadre de l'introduction en bourse et la diffusion des actions de la Société par l'intermédiaire d'un placement privé, et dans l'intérêt de la Société car le contrat de garantie permet à la Société de bénéficier d'une garantie de la bonne réalisation de l'introduction en bourse.

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Toulouse et Nantes, le 28 avril 2025

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**Baker Tilly Strego**



Bertrand Cuq  
Associé



Anne Parenty  
Associée



Jean-Marc Binson  
Associé



François Pignon-Hériard  
Associé